



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 11 juillet 2024

### **La FNSEA se félicite de la publication du décret instituant des prêts bonifiés pour les entreprises viticoles**

**La FNSEA se félicite de la publication du Décret n° 2024-770 du 8 juillet 2024, instituant un dispositif de prêts bonifiés pour les entreprises viticoles. Cette mesure, attendue par les acteurs du secteur, représente une étape importante pour le soutien de la viticulture française.**

Cet engagement, annoncé lors du Salon International de l'Agriculture 2023, trouve aujourd'hui sa concrétisation. Il fait suite à l'annonce faite par le gouvernement le 2 octobre 2023, confirmant la mise en place de ce dispositif crucial pour soutenir la filière viticole.

Les prêts bonifiés permettront aux viticulteurs de bénéficier de taux d'intérêt préférentiels pour le remboursement des prêts garantis par l'État, facilitant ainsi la gestion financière des exploitations et soulageant leur trésorerie.

La FNSEA salue cette avancée et reste mobilisée pour accompagner les viticulteurs dans cette démarche. Toutefois, la FNSEA rappelle que d'autres secteurs agricoles attendent au plus vite la mise en place de telles mesures.

**Contact Presse :**

Antoine Giacomazzo / 07 78 11 69 86 / [antoine.giacomazzo@reseaufnsea.fr](mailto:antoine.giacomazzo@reseaufnsea.fr)